



AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de Val-d'Or statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le lundi 17 janvier 2022, à compter de 19 h 30, dans la salle réservée aux délibérations, à l'hôtel de ville, située au 855 de la 2^e Avenue, à Val-d'Or.

385, 4^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Gaétane Goulet et M. Raymond Sauvé visant à fixer à 0 mètre plutôt qu'à 1 mètre, comme le prescrit la réglementation, la distance minimale devant être respectée entre la ligne de rue et le mur de soutènement à être érigé à l'avant de la propriété correspondant au lot 2 501 229 du cadastre du Québec.

391, 4^e Avenue : Demande de dérogation mineure présentée par Mme Nancy Patry et M. Gilbert Bourque visant à fixer à 0 mètre plutôt qu'à 1 mètre, comme le prescrit la réglementation, la distance minimale devant être respectée entre la ligne de rue et le mur de soutènement à être érigé à l'avant de la propriété correspondant au lot 2 501 230 du cadastre du Québec.

Dans l'éventualité où le conseil municipal acceptait ces demandes de dérogation mineure, le tout serait dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Au cours de cette séance, le conseil entendra toute personne désirant s'exprimer relativement à ces demandes. Toute personne peut également faire parvenir ses commentaires écrits au Service du greffe, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or (Québec) J9P 1W8 ou à l'adresse électronique suivante: greffe@ville.valdor.qc.ca au plus tard le vendredi précédant la séance.

DONNÉ à Val-d'Or, le 29 décembre 2022.

**M^e ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**